

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES REPUBLIQUE FRANCAISE
Communauté de Communes des Deux Buëch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 10 juin 2013

Convocation du : 3 juin 2013

Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Participation au projet SIG (Système d'Information Géographique)
départemental mutualisé.

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Marc Rosenstiel

Étaient présents : M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin
 Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
 Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois
 Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Président Michel Mescle informe le conseil communautaire du projet d'un SIG départemental mutualisé.

Il s'agit de mettre en œuvre une coopération à l'échelle des Hautes – Alpes pour partager une partie

- des données métiers et référentiels,
- du socle de base c'est à dire les acquisitions de serveurs, licences, l'hébergement, la maintenance,
- des outils,
- de l'architecture technique.

Sur le plan financier, il apparaît que cette solution s'avère avantageuse pour les collectivités.

Une convention de fonds de concours sera appliquée pour solliciter la participation financière de celles-ci sur la base 50 % le Conseil Général et 50 % les collectivités ou autres partenaires adhérents.

Ce projet qui a priori sera administrativement géré par le département ne substitue pas au SIG du Gapençais.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le projet de SIG mutualisé à l'échelon départemental, autorisent le Président à signer la convention correspondante et le chargent des démarches administratives.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De77_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2013
 Publication : 17/06/2013

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

